



N° d'imprimé : F069327965

## PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL					
Contrôle technique périodique	29/04/2026	26033318					
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ						
Défavorable pour défaillances majeures	<b>Défaillances majeures</b>						
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle						
28/06/2026	1.8.1.a.2. LIQUIDE DE FREIN : Liquide de frein contaminé ou sédimenté						
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE	3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Lave-glace inopérant						
Contre-visite	4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant (AVG,AVD)						
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu (AVG)						
N° D'AGREMENT : <b>S059F508</b>	4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G,D)						
(9) RAISON SOCIALE : HDF CT	4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AR)						
(3) COORDONNÉES : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE	4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences (ARG,ARD)						
59113 SECLIN 03.20.62.83.35	4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse						
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR	5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint (AVG,AVD)						
N° D'AGREMENT : 062D1281	7.1.5.c.2. AIRBAG : Coussin gonflable manifestement inopérant						
SIGNATURE :	8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement						
IDENTIFICATION DU VÉHICULE	8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route (AV)						
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation					
AA-774-GG (F)	18-03-2021	01-04-2009					
Marque	Désignation commerciale						
RENAULT	KANGOO						
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre					
VF1FW1AB541055309	N1	CTTE					
Type/CNIT	Énergie						
FW1AB5	GO						
Document(s) présenté(s)							
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice							
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES						
326112	M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
	Ripage (-8 à + 8 m/km)	- 6.3m/km					
	Dissymétrie suspension (<=30%)	6%		9%			
	Forces verticales	851daN			543daN		
	Frein de service	317daN		294daN	205daN	181daN	
	Forces de freinage	317daN		294daN	205daN	181daN	

**Défaillances mineures**

0.2.1.d.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Identification inhabituelle

3.2.1.a.1. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré (AV)

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AVG,AVD)

5.3.2.a.1. AMORTISSEURS : Mauvaise attache des amortisseurs au châssis ou à l'essieu (AVD)

5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu (AVG,AVD,ARG,ARD)

6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (ARG,ARD)

6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)

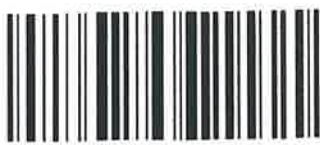
6.1.7.g.1. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière gravement détérioré (AVD)

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (ARG)

6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés (AVG,AVD)


6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration (D,AR)

<< Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal >>



N° d'imprimé : F069327966

## PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	29/04/2026	26033318
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
Défavorable pour défaillances majeures	6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux 8.2.22.d.1. OPACITÉ : Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :	
28/06/2026	03/05/2019:255713 Kms / 15/01/2021:274417 Kms / 30/08/2022:310983 Kms / 18/01/2023:315209 Kms / 01/03/2023:315955 Kms / 22/02/2024:319885 Kms / 24/01/2025:322603 Kms / 04/12/2025:325241 Kms /	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE	Afin de faciliter les campagnes de rappel « graves », vos données de contact ont été collectées. Pour exercer vos droits d'accès, rectification ou suppression de vos données, veuillez consulter le site internet <a href="http://www.utac-otc.com">www.utac-otc.com</a> , rubrique « infos pratiques ».	
Contre-visite	<< Attention, ce procès-verbal contient 2 pages>>	
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE		
N° D'AGREMENT : <b>S059F508</b>		
(9) RAISON SOCIALE : HDF CT		
(3) COORDONNÉES : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE		
59113 SECLIN 03.20.62.83.35		
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR		
N° D'AGREMENT : 062D1281		
SIGNATURE : 		
IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AA-774-GG (F)	18-03-2021	01-04-2009
Marque	Désignation commerciale	
RENAULT	KANGOO	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1FW1AB541055309	N1	CTTE
Type/CNIT	Énergie	
FW1AB5	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES	
326112		
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		